

DEFINITION ET CALENDRIER D'ELABORATION

QU'EST-CE QUE LE PLUI HD

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi HD) est un document d'urbanisme visant à planifier et gérer le développement et l'aménagement du territoire sur l'ensemble des 38 communes de l'intercommunalité à l'horizon 2030. Il est établi dans un but d'intérêt général et ne peut répondre à la somme des intérêts particuliers.

Elaboré par l'intercommunalité en partenariat avec l'ensemble des communes du territoire qui sont au cœur du dispositif, le PLUi HD définira les grandes orientations d'aménagement du territoire en termes de logement, de mobilité, de transition énergétique, de cadre de vie...

Il définira et réglementera à terme les usages des sols :

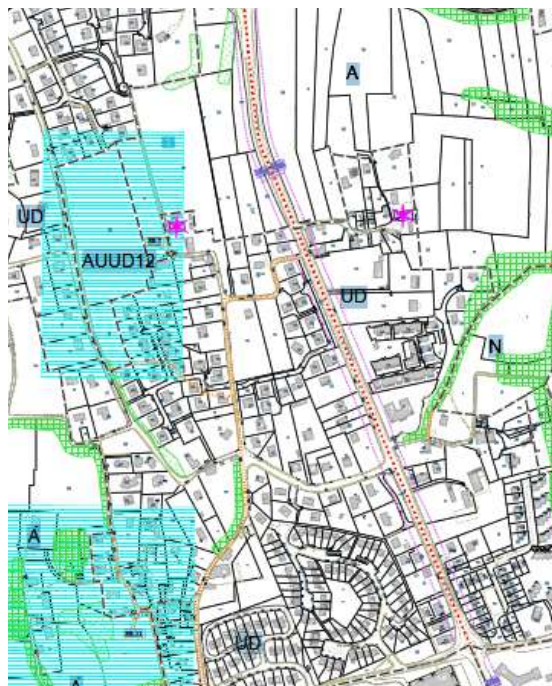
- le type d'occupation (urbain, agricole, naturel, commercial, etc.)
- les règles de construction s'imposant aux demandes d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager).

Le PLUi HD une fois approuvé remplacera les Plan Locaux d'Urbanisme, Plans d'Occupation des Sols et Cartes Communales des communes de Chambéry métropole-Cœur des Bauges.

Ce document d'urbanisme unique permettra d'instruire les autorisations d'urbanisme avec des règles cohérentes sur l'ensemble du territoire. Les maires continueront toujours à délivrer les autorisations d'urbanisme.



Conseil communautaire de Chambéry métropole/Coeur des Bauges à Savoieexpo - Didier Gourbin / Chambéry métropole



Extrait du plan de zonage - PLU de Chambéry

ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE

La communauté d'agglomération de Chambéry métropole, a engagé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal par délibération du conseil communautaire en date du 28 décembre 2015. Cette procédure a été élargie, afin d'intégrer les volets habitat et déplacements, par délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2016.

De son côté, la Communauté de communes du Cœur des Bauges, a engagé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal par délibération du 24 novembre 2015.

Suite à la fusion des intercommunalités de Chambéry métropole et de Cœur des Bauges le 1er janvier 2017, la nouvelle communauté d'agglomération Chambéry métropole-Cœur des Bauges a décidé, par délibération en date du 18 mai 2017, de fusionner les deux procédures, pour l'élaboration d'un seul PLUi HD sur l'ensemble de ses 38 communes.

L'élaboration du PLUi HD nécessitera plusieurs années d'études, de temps de concertation et de collaboration entre les communes et la Communauté d'agglomération pour une approbation au dernier semestre 2019. Le PLUi HD sera donc applicable à compter de début 2020.